COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 avril 2019

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18 heures 30 sous la présidence d'Alain DENIZOT, maire.

Le procès-verbal du conseil municipal du 21 février 2019 est adopté à l'unanimité.

Madame Nathalie BLANCHARD, désignée secrétaire de séance, accepte d'assurer cette fonction.

FINANCES

1 – Compte de gestion 2018 – Commune et budgets annexes

Monsieur le Maire explique que le compte de gestion est soumis au vote du conseil municipal qui peut ainsi constater la concordance entre le compte administratif de la collectivité et le compte de gestion qui est tenu par la Trésorerie.

Monsieur DELAUNAY est invité à prendre la parole et rappelle que le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, il clôture le budget 2018. Il permet d'analyser les dépenses et les recettes et de voir les excédents qui composent le budget 2019.

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2018 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve.

2- Approbation du compte administratif 2018 et affectation de résultat - commune

- 3 Approbation du compte administratif 2018 Centre socio culturel Isléa
- 4 Approbation du compte administratif 2018 Porte d'Avermes

Monsieur DELAUNAY explique que le vote des comptes administratifs doit intervenir avant le 30 juin suivant l'exercice.

Il rappelle les priorités de l'année 2018 qui étaient de ne pas augmenter la fiscalité, de soutenir les associations et de limiter les dépenses liées aux charges à caractère général ; il précise que ces dernières demeurent stables.

Il convient de retenir que les charges de personnel sont maîtrisées malgré une augmentation des points d'indice et que le service public rendu à la population reste de qualité.

En matière de dépenses de fonctionnement, il souligne que certains contingents comme le SDIS et le SDE03 sont en augmentation et que l'intérêt de la dette est en baisse, en effet, désormais, la collectivité rembourse uniquement du capital. Il rajoute que les charges exceptionnelles qui ont augmenté sont liées au rafraichissement de la salle Isléa.

Pour ce qui concerne les recettes de fonctionnement, Monsieur DELAUNAY indique que le compte administratif montre une baisse des dotations de l'Etat de 5,94 %, des recettes fiscales sont en augmentation de 2,09% ce qui démontre une augmentation de la population. Il convient de souligner que le reversement à la commune au titre du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) de 41 937€ n'avait pas été comptabilisé puisqu'il était prévu un décaissement.

Les recettes de fonctionnement qui se montent à 5 876 108,87 € sont en augmentation de 1,77%. Le développement des activités du multi accueil entraine une augmentation des dotations de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

Monsieur DELAUNAY précise que les impôts directs représentent 39,98% des recettes globales de fonctionnement.

Il présente ensuite l'évolution des dotations de fonctionnement qui sont en diminution sur tous les postes à l'exception de la Dotation Solidarité Rurale (DSR) qui augmente de 6,50 %. Les aides liées aux contrats emplois d'avenir et aux parcours emploi compétences (PEC) diminuent avec l'arrêt des contrats. Les recettes liées aux frais de scolarité versées par les autres communes restent stables d'une année sur l'autre.

Monsieur le Maire souligne qu'il existe un accord avec les maires des autres communes ; il tient à préciser que l'objectif n'est pas de créer de la désertification dans les écoles des communes voisines.

Madame PANDREAU explique que les familles déménageant en cours de scolarité peuvent demander des dérogations dans le cadre de la continuité éducative de l'enfant.

Monsieur DELAUNAY poursuit avec la présentation des dépenses d'investissement qui comprennent notamment la participation à l'aménagement du giratoire François Mitterrand en tant que desserte principale de la ZAC Cœur de Ville et le reversement de la Taxe Locale d'Equipement (TLE) concernant le trop-perçu pour des permis de construire annulés en 2013.

A noter également dans les recettes d'investissement un emprunt de 200 000 euros moins conséquent que celui prévu initialement au budget et un excédent de 2017 basculé sur 2018 pour l'autofinancement des projets. Il précise également que la dette ne cesse de diminuer depuis 2015.

Monsieur DELAUNAY rappelle les principales réalisations de l'année autour des espaces publics avec les travaux liés au Contrat Communal d'Aménagement de Bourg et notamment à l'aménagement du parc de la biodiversité, la construction de la Halle et en matière d'éducation, pour la rénovation des écoles.

Pour finir, il présente le taux d'épargne brute qui permet d'appréhender la capacité de la section de fonctionnement à générer de l'épargne. Il explique qu'il est intéressant d'en faire un comparatif sur plusieurs années et qu'une stabilité de ce dernier témoigne en général d'une section de fonctionnement maîtrisée. La chambre régionale des comptes (CRC) estime que le seuil critique se situe autour de 10-12 %; en dessous de ce niveau, les collectivités s'exposent à un risque de déséquilibre budgétaire. Pour la commune d'Avermes, celui-ci est de 15,01% démontrant ainsi la bonne santé financière de la collectivité.

Monsieur DELAUNAY poursuit avec la présentation du compte administratif d'Isléa où il peut être noté une augmentation de la participation communale résultant de l'installation du système de rafraichissement de la salle et des travaux pour le changement de revêtement des sols dans les loges.

Enfin, le compte administratif des Portes d'Avermes montre un budget qui s'autofinance. L'année 2018 aura été marquée par la réfection de la toiture.

Monsieur le Maire tient à remercier Monsieur DELAUNAY pour ses explications sur les comptes administratifs et Monsieur SEROUX pour sa rigueur dans la préparation et la tenue des comptes de la collectivité.

Il laisse sa place à Madame Marie-Claude AVELIN, doyenne de l'assemblée, et se retire pour le vote

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, approuve les comptes administratifs et l'affectation des résultats de la commune, du centre socio culturel Isléa et des Portes d'Avermes.

5- <u>Mise en place d'une garantie d'emprunt, par l'Envol, pour la restructuration et</u> l'extension (24 lits) du foyer « les Alouettes » à Avermes.

Monsieur le Maire explique que cette délibération annule et remplace celle votée par le conseil municipal lors de sa séance du mois de septembre. En effet, il s'avère que suite à une erreur

matérielle dans la rédaction du contrat de prêt de la part du crédit foncier, la mention « commune d'Avermes » a été omise.

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, approuve les dispositions du contrat de prêt.

6- Participation des frais de fonctionnement des écoles pour l'année 2019 – 2020

Madame PANDREAU explique que les communes d'Avermes, Yzeure et Moulins se concertent tous les ans pour établir le montant de la participation des frais de scolarité.

Les trois collectivités proposent de maintenir la participation intercommunale des charges scolaires à 400 euros par an et par enfant scolarisé à Avermes mais ayant sa résidence dans une des communes du département de l'Allier ou de la communauté d'agglomération de Moulins, et à 705 euros par enfant scolarisé à Avermes mais ayant sa résidence dans une commune extérieure au département de l'Allier.

Madame PANDREAU précise qu'il n'y a plus d'enfant hors de la communauté d'agglomération scolarisé dans les établissements de la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, approuve les propositions ci-dessus.

7- ALJA: Tarifs 2019

Madame PANDREAU explique que la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) n'a pas changé ses barèmes pour le calcul des tarifs de l'accueil de loisirs en 2019. Elle rappelle que ceux-ci sont établis à la minute ou à l'heure en fonction de l'accueil et qu'ils dépendent des ressources de la famille.

Monsieur le Maire précise que les barèmes sont imposés par la CAF dans le cadre des partenariats contractés et que le respect de ceux-ci détermine le versement des financements.

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, approuve les tarifs 2019 proposés pour l'ALJA.

8- Subvention exceptionnelle 2019 – Junior Association Squat Jeunes

Madame PANDREAU explique que la Junior association a organisé un voyage citoyen à l'Assemblée Nationale avec le conseil municipal d'enfants et de jeunes (CMEJ). L'association avait effectué une demande de subvention auprès du département dans le cadre du dispositif « A fond(s) jeunes » ; cette dernière n'ayant pas été octroyée, l'association demande une subvention exceptionnelle à la commune afin d'équilibrer ses comptes.

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, décide d'attribuer la somme de 656,70 euros à la Junior association et d'autoriser Monsieur le Maire à prélever cette somme sur l'article 6574 correspondant à la ligne « subvention non attribuée » que le conseil municipal a adopté lors du vote du budget primitif.



9- Personnel communal - Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire rappelle que le tableau des effectifs est modifié au moins une fois par an. Il explique que des postes occupés par certains agents se sont retrouvés vacants suite à des nominations sur d'autres postes, des départs ou des avancements de grade. Il rappelle également qu'il est préférable de créer différents types de postes pour ne pas avoir de problèmes lors des recrutements puis, qu'il convient ensuite, de les supprimer lorsque ceux-ci n'ont pas été pourvus. Il souligne la rigueur de la collectivité sur la gestion des postes.

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, approuve la modification du tableau des effectifs de la collectivité.

10- <u>Mandat au centre de gestion de l'Allier pour une procédure de passation d'une</u> convention de participation

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'une convention dans le domaine de la protection sociale complémentaire sur le risque prévoyance pour les agents.

Il précise que la collectivité a déjà un contrat en la matière avec la MNT, mais, qu'il est souhaitable de se joindre à la procédure de mise en concurrence portée par le CDG03.

Les tarifs et garanties proposés seront ensuite soumis à la collectivité qui décidera de rejoindre ou non la convention de participation prévoyance à compter du 1^{er} janvier 2020.

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, décide de se joindre à la procédure de mise en concurrence.

URBANISME

11- <u>Convention entre la commune d'Avermes, Monsieur Maurice MOLTER et Madame Simone CARNIEL pour la rétrocession des équipements et des espaces communs du lotissement les Saccarauds 2.</u>

Monsieur ALBOUY explique que Monsieur MOLTER et Madame CARNIEL commencent à aménager un lotissement de 15 lots au chemin de la Murière.

Ce dernier sera équipé de voiries, d'espaces verts et de réseaux divers que les lotisseurs souhaitent rétrocéder à la commune lorsque toutes les opérations seront terminées.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver la convention entre la commune, Monsieur MOLTER et Madame CARNIEL qui précise les conditions de la rétrocession.

Madame MALLET demande le prix du m² à Avermes. Monsieur ALBOUY répond qu'il est difficile d'être précis sur le coût du m² car certains lotisseurs proposent des ventes à la parcelle tandis que d'autres proposent un tarif au m².

Monsieur le Maire précise que parfois les plus petites parcelles coûtent plus chères que les plus grandes au mètre carré. Monsieur ALBOUY estime qu'à 1 ou 2 € près, les tarifs sont identiques.

Monsieur le Maire demande si tout le monde a lu la convention et procède au vote.

Le Conseil municipal à l'unanimité des votants approuve la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.



12- Modification du règlement de fonctionnement du multi accueil la « Souris Verte ».

Madame PANDREAU rappelle la volonté de répondre au mieux aux besoins des familles. L'achat du logiciel et la mise en place du portail famille permettent plus de souplesse dans les modalités d'accueil des enfants et il convient de continuer d'assouplir les règles afin d'être en adéquation avec les objectifs demandés par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

Ainsi, des modifications du règlement de fonctionnement sont apportées comme un délai raccourci à 24 heures pour annuler une réservation, la comptabilisation d'un seul jour de carence au lieu des 3 facturées jusqu'à présent en cas de maladie et la déduction des journées d'absence lorsque la famille a prévenu au moins 2 semaines à l'avance dans la limite de 20% du contrat.

Les heures libérées sont proposées à d'autres familles, ce qui permet d'augmenter le taux de remplissage sans augmenter le nombre de places.

Madame PANDREAU explique que la prestation de service unitaire (PSU) versée par la CAF devrait s'en trouver valorisée.

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, approuve les modifications du règlement de fonctionnement du multi accueil « la Souris Verte ».

13- Mise à jour du projet d'établissement du multi accueil la « Souris Verte »

Madame PANDREAU explique qu'il s'agit de réactualiser le projet avec la mise à jour des données démographiques qui permettent de réajuster le fonctionnement de la structure.

Des modifications sont également apportées dans l'aménagement des espaces, dans les modalités d'inscription des familles qui utilisent désormais le portail famille, l'intégration dans le projet des ATSEM qui n'étaient pas mentionnées auparavant et la proposition de mise en commun de certains ateliers avec le RAM.

Madame PANDREAU souligne la mise en place d'un projet important autour de l'autonomie notamment au moment des repas avec l'achat de mobilier spécifique qui permettra à l'enfant de prendre son plateau, de se servir seul, de manger à son rythme et dans l'ordre qu'il le souhaite.

Lors du temps de repos après le repas, la professionnelle invitera l'enfant à se préparer pour la sieste, il retrouvera sur son lit une panière de livres qu'il pourra regarder et pourra solliciter l'adulte pour la lecture de l'histoire s'il le souhaite.

Enfin, en cas d'absence prolongée de l'éducatrice de jeunes enfants (EJE) qui a en charge l'accueil spécifique, une deuxième professionnelle est nommée pour assurer la continuité de celui-ci.

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, approuve le nouveau projet d'établissement du multi accueil « la Souris Verte ».

14- Mise à jour du projet d'établissement du relais assistantes maternelles

Madame PANDREAU explique qu'il s'agit également de réactualiser le projet avec les données démographiques, en intégrant le lien avec les deux classes de petites sections des écoles maternelles mais également d'adapter les horaires de fonctionnement.

Madame Pandreau ajoute que les ateliers communs crèche/RAM permettent aux assistants maternels de participer aux activités. Cette complémentarité crèche/RAM rencontrant une évolution de la participation nécessite de scinder les ateliers en deux groupes.

Madame CHAPIER demande si les parents disposent de toutes ces informations. Madame PANDREAU répond par l'affirmative et précise que tous les documents soumis au conseil sont donnés aux familles lors de l'inscription de l'enfant.

Monsieur le Maire précise que la souplesse du service proposé répond au besoin des familles de concilier vie professionnelle et vie familiale tout en répondant aux objectifs de la CAF.

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, approuve le nouveau projet d'établissement du relais assistantes maternelles.



15- <u>Convention de prêt de documents audiovisuels, sonores et de prêt de jeux auprès de la médiathèque départementale.</u>

Monsieur JULIEN explique que la médiathèque la Passerelle travaille en étroite collaboration avec les services de la médiathèque départementale.

Il précise que le biblio bus passe 2 fois par an et que les agents de la commune se rendent également 2 fois par an sur place afin d'emprunter pas moins de 800 documents écrits, 800 documents sonores et qu'il convient aujourd'hui d'officialiser cette collaboration avec la signature de trois conventions pour le prêt de documents audiovisuels, sonores, et de jeux.

Monsieur le Maire suppose que l'on ne doit pas être loin des 1000 abonnés et qu'il n'y a pas que des Avermois.

Monsieur FAYE indique que la facilité de stationnement à Avermes attire des usagers extérieurs.

Monsieur JULIEN précise que le cadre agréable et les conseils donnés par les agents en charge de ce service sont importants et appréciés par tous.

Il informe également que la médiathèque de Moulins propose des liseuses et souhaiterait voir s'il est possible de faire de même à Avermes.

Madame HUGUET demande s'il est possible de les emprunter.

Monsieur JULIEN souligne que ce matériel peut être intéressant pour les personnes malvoyantes.

Monsieur LARTIGAU propose de soumettre à Moulins Communauté la possibilité d'acheter des liseuses en commun qui pourraient servir à tous.

Madame MINOIS indique que le titre de la délibération est différent du titre de la convention jointe en annexe. Il convient donc de supprimer le terme « livres » dans le titre.

Monsieur JULIEN confirme que les conventions portent sur les documents audiovisuels, sonores et les jeux et que la délibération sera vérifiée et modifiée.

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, autorise Monsieur le Maire à signer les trois conventions avec la médiathèque départementale.

MOTION

16- Motion de soutien à l'aide alimentaire Européenne.

Monsieur le Maire explique que la commune a reçu un appel commun des associations européennes représentées par les associations de la croix rouge, les restaurants du cœur, le secours populaire et les banques alimentaires pour soutenir l'aide alimentaire européenne.

Il précise que cette aide est vitale pour les personnes qui sont dans une situation de pauvreté ou de précarité, et qu'il convient d'alerter sur l'urgence de la situation de faim et de pauvreté pour des milliers d'enfants, de familles, de personnes âgées, de jeunes en France et en Europe. Il est important de maintenir et de renforcer le budget de l'aide alimentaire européenne.

Monsieur le Maire rappelle également le partenariat entre le CCAS d'Avermes et la Banque Alimentaire de l'Allier.

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, soutien la motion présentée.

Questions diverses

- ♦ Monsieur le Maire félicite le travail du menuisier municipal pour la réalisation du panier et du panneau signalétique pour annoncer le marché hebdomadaire ainsi que pour la réalisation de l'abris pour les animaux et de l'hôtel à insectes installés dans le parc de la biodiversité. Il informe les membres que l'inauguration du parc est fixée le samedi 25 mai à l'occasion des Journées Nature inscrites sur le thème de la biodiversité.
- ♦ Monsieur le Maire invite les membres à la réception officielle de la délégation marocaine M'Kam Tolba à 17h et à l'inauguration de la halle, du marché, de l'esplanade du jumelage et de la plantation de l'arbre de la fraternité ce samedi 6 avril.

Plus personne ne prenant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.